



**Déclaration de la 2ème Convention européenne du Travail de Jeunesse
Créer un monde qui fasse la différence**

Bruxelles, 27-30 avril 2015



INTRODUCTION

Cette déclaration, élaborée dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, s'adresse aux Etats membres du Conseil de l'Europe, aux organisations multilatérales (Union européenne, Conseil de l'Europe et Nations Unies), à d'autres institutions européennes, et à des structures politiques concernées par les jeunes aux niveaux national, régional et local, au secteur du travail socio-éducatif, et aux jeunes eux-mêmes.

2EME CONVENTION EUROPEENNE DU TRAVAIL DE JEUNESSE

La 2ème Convention européenne du Travail de Jeunesse, qui s'est déroulée cinq ans après la première, a réuni près de 500 participants actifs dans le secteur du travail socio-éducatif. Ils ont écouté des discours et présentations en plénière, participé à 24 groupes de travail et 20 visites de sites qui ont permis de palper la situation du travail jeunesse sur le terrain, ce qui pour eux a pu sembler novateur et différent, et provoquer des réflexions plus approfondies sur leurs propres perspectives et pratiques.

Il existe de nombreuses revendications relatives à la contribution du travail socio-éducatif au développement des jeunes et de la société. Les discours inauguraux et les discussions ont capturé les dimensions suivantes du rôle et de l'impact du travail socio-éducatif :

- ✧ progression de la démocratie, des droits humains, de la citoyenneté, des valeurs européennes, de la participation, de l'égalité des chances et de la voix des jeunes
- ✧ promotion de la réconciliation, de la tolérance, de l'apprentissage interculturel ; lutte contre la radicalisation, prévention de l'extrémisme
- ✧ traitement des ambiguïtés et des changements sociaux et personnels
- ✧ renforcement des identités positives, de l'appartenance, du service et de l'autonomie
- ✧ développement des compétences personnelles, des capacités, cultiver ses capacités de navigation et élargir ses horizons personnels
- ✧ permettre une transition réussie à l'âge adulte, surtout des études à la vie professionnelle
- ✧ consolider l'inclusion et la cohésion sociales ; soutenir la société civile
- ✧ s'engager dans des pratiques collaboratives, travail en partenariat et coopération intersectorielle

La 1ère Déclaration européenne du Travail de Jeunesse avait célébré et insufflé une direction à cette *diversité* des opportunités, actions et expériences pouvant être positivement attribuée au travail socio-éducatif. Depuis lors cependant, le développement du travail de jeunesse dans différentes parties d'Europe a revêtu des formes variées. Alors que le travail de jeunesse continue d'être soutenu politiquement et financièrement, dans certains pays, il est devenu la victime des mesures d'austérité, et dans d'autres de l'indifférence politique. Parfois, les revendications faites par rapport au travail de jeunesse semblent ne pas être convaincantes. Le travail jeunesse continue d'être confronté aux problèmes du financement, de la reconnaissance, et de la crédibilité.

L'objectif de la 2ème Convention consistait à identifier *le terrain commun* sur lequel repose l'ensemble du « travail de jeunesse » et sa relation avec les programmes plus importants qui concernent la politique publique et les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Dans le contexte de « ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous divise », l'attente de la Convention était d'insuffler un nouvel élan au débat politique et institutionnel autour du travail jeunesse en Europe afin d'encourager un plus grand développement et une plus grande reconnaissance.

LA SITUATION SOCIALE DES JEUNES EN EUROPE

De façons très diverses, les jeunes de tous les milieux vivent dans des conditions précaires.

Certains sont face à des problèmes aigus, étendus et multiples. Tous ont besoin d'un certain niveau de soutien, et d'assistance pour renforcer leur autonomie. Bien qu'ils jouissent de nouvelles possibilités grâce aux nouvelles technologies et aux médias numériques, à l'expansion des possibilités éducatives, à l'accès aux informations etc, ils se trouvent également confrontés au doute et à l'incertitude. Parmi ces derniers, l'inflation des qualifications, la recrudescence du chômage, les conflits et les guerres, les menaces pour le bien-être mental et physique, l'endettement et la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociales, et le manque de logement adéquat. Des changements simultanés ont eu lieu dans la participation sociale et politique, l'étendue du décrochage scolaire, les relations intergénérationnelles, les conséquences imprévues de l'austérité et la migration, et une croissance des perspectives extrémistes et des comportements sporadiques. Le travail de jeunesse sous ses multiples aspects est souvent lié à ces questions dans les discours politiques sur la sensibilisation, les stratégies de prévention, le développement et la mise en place de solutions.

TRAVAIL SOCIO-EDUCATIF – DIVERSITE ET REALITE

Il n'est certainement pas facile de trouver un terrain commun. La pratique contemporaine du travail de jeunesse englobe le travail de rue, le travail ouvert, le travail basé sur tel projet ou tel problème, l'activité auto-organisée via les organisations de jeunesse, les informations à la jeunesse, les échanges de jeunes etc. D'un point de vue historique, comme le transmettent clairement les récits du Partenariat pour la Jeunesse, les origines et trajectoires du travail de jeunesse ont été ancrées de manières diverses, et dotées de priorités et objectifs différents. Les racines du travail de jeunesse en Europe occidentale et orientale ont été étayées de nombreuses et diverses manières. L'engagement politique dans le travail de jeunesse dans différents Etats membres a considérablement varié et il a parfois reflué et circulé de manière spectaculaire. La structure et les résultats du travail de jeunesse ont revêtu des formes diverses, allant d'organisations confessionnelles à des municipalités et des ONG indépendantes. La reconnaissance politique du travail de jeunesse a elle aussi revêtu des formes diverses, parfois via un financement suffisant et durable, parfois via l'attachement du travail de jeunesse à des programmes politiques plus vastes, le renforcement du statut des animateurs socio-éducatifs ou la professionnalisation et l'accréditation des experts socio-éducatifs.

Dans le cadre de cette diversité, qui doit être célébrée à plusieurs égards, la quête d'un terrain commun peut paraître inaccessible, pourtant il s'agit d'une tâche impérative si l'on veut que le rôle du travail de jeunesse soit mieux défini, que sa contribution distinctive soit communiquée, et que ses connexions avec et sa place au sein des priorités politiques plus vastes soient clarifiées. C'est le défi que les animateurs socio-éducatifs, les politiciens et les chercheurs dans le domaine de la jeunesse qui ont participé à la Convention ont dû relever.

Il a en effet été quasi impossible d'aboutir à un solide consensus sur le rôle du travail de jeunesse. Cependant, un important accord a été atteint sur les contributions qui peuvent être apportées par le travail de jeunesse à la fois de façon indépendante et collective.

UNE VISION GLOBALE POUR LE TRAVAIL DE JEUNESSE EN EUROPE

Le travail de jeunesse, c'est cultiver l'imagination, le sens de l'initiative, l'intégration, la participation et l'aspiration des jeunes. Ses principes : il est éducatif, habilitant, participatif, expressif et inclusif. De par les activités, le jeu, l'amusement, les campagnes, l'échange d'informations, la mobilité, le volontariat, l'association et la conversation, il les encourage à comprendre quelle est leur place dans leurs communautés et sociétés, et à s'y engager de façon critique. Le travail de jeunesse aide les jeunes à découvrir leurs talents, et à développer leurs capacités d'évoluer dans un environnement social, culturel et politique chaque fois plus complexe et délicat. Le travail de jeunesse soutient et encourage les jeunes à étudier de nouvelles expériences et possibilités ; il leur permet également de reconnaître et gérer les nombreux risques qu'ils sont susceptibles de

rencontrer. Cela produit à son tour un attachement plus intégré et positif à leurs propres identités et futurs, ainsi qu'à leurs sociétés, contribuant à juste titre à l'augmentation des préoccupations politiques par rapport aux jeunes qui ne suivent ni études ni formation et ne travaillent pas (NEET), aux styles de vie qui présentent des risques pour la santé, au manque de responsabilité civique et actuellement à l'extrémisme.

Le travail de jeunesse s'engage auprès des jeunes en suivant leurs conditions et sur leur terrain, en réponse aux besoins qu'ils ont identifiés et exprimés, dans leur propre espace ou dans des espaces créés pour la pratique du travail socio-éducatif. Ce travail peut également se dérouler dans d'autres contextes (notamment les écoles ou les prisons) mais l'engagement doit rester volontaire.

TRAVAIL DE JEUNESSE – DISTINCTION ET DEFIS INTRINSEQUES

1. Objectifs et résultats anticipés

Le terrain commun du travail de jeunesse comporte deux volets. D'abord, il s'agit de créer des *espaces* pour les jeunes. Ensuite, il crée des *passerelles* dans leurs vies. Ces deux éléments visent principalement à soutenir le développement personnel des jeunes et à renforcer leur participation aux processus décisionnels aux niveaux local, régional, national et européen. Ils sont également axés sur la stimulation de « l'esprit civique » et les responsabilités partagées entre les jeunes via l'organisation d'activités d'apprentissage non formel amusantes et créatives.

Non content de créer des espaces autonomes pour la pratique du travail de jeunesse, le travail socio-éducatif veut également permettre aux jeunes de créer leurs propres espaces et d'ouvrir des espaces qui n'existent pas dans d'autres domaines – écoles, formations, marchés du travail. De la même manière, le travail de jeunesse joue un rôle de passerelle en soutenant l'intégration sociale des jeunes, en particulier les jeunes qui risquent l'exclusion sociale. Le travail de jeunesse joue aussi un rôle de soutien et de plaidoyer dans d'autres contextes de la vie des jeunes.

Il est urgent de spécifier et mesurer ces résultats du travail de jeunesse. L'attention doit être accordée aux résultats et à l'impact là où ils peuvent être mesurés, mais le travail de jeunesse doit continuer de se concentrer sur les processus et besoins des jeunes, restant attentif et informé par rapport aux résultats et non pas dirigé par eux. La Convention a souligné que le travail de jeunesse contribue au développement des attitudes et valeurs chez les jeunes tout autant qu'au développement de capacités et compétences plus tangibles.

2. Une pratique émergente

Le travail de jeunesse s'est toujours adapté à une série de circonstances et de tendances changeantes tout en restant fidèle à ses principes de base. Le terrain commun de la pratique du travail de jeunesse contemporain à travers l'Europe doit tenir compte d'au moins deux défis actuels.

D'abord, les jeunes s'engagent de plus en plus dans les nouvelles technologies et les nouveaux médias. Il existe clairement un rôle pour la pratique du travail jeunesse en ligne, en terme d'exploitation d'un nouvel espace pour le travail jeunesse, soutenant la culture numérique et permettant aux jeunes de gérer certains des risques associés. Les implications pratiques pour les animateurs socio-éducatifs résident dans les nouvelles compétences requises et les nouvelles formes de l'entretien de la frontière dans les relations avec les jeunes.

Ensuite, la diversité culturelle croissante à travers l'Europe signifie que la pratique du travail jeunesse s'est davantage concentrée sur l'intégration des jeunes et le soutien de l'apprentissage interculturel. Des éléments essentiels de la pratique du travail jeunesse incluent de permettre aux

jeunes d'explorer et façonner leurs propres identités, d'adapter la communication et l'information aux contextes culturels et familiaux, et d'encourager l'inclusion tout en respectant les traditions et les différences culturelles.

3. La qualité de la pratique du travail jeunesse

Il faut un cadre de normes de qualité pour un travail jeunesse attentif aux contextes nationaux, y compris les modèles de compétences pour les animateurs socio-éducatifs, et aux systèmes d'accréditation pour l'expérience et l'apprentissage déjà acquis. Ensuite, il faut toujours un équilibre approprié entre l'acquisition de connaissances théoriques et l'application de compétences pratiques. A cette fin, les programmes de formation doivent proposer des mécanismes adéquats pour garantir le développement de pratiques réflexives (praxis).

La provision de formation doit correspondre aux réalités du travail jeunesse à différents niveaux, adopter des méthodes créatives comme l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques. Elle doit veiller à être réactive aux tendances et circonstances changeantes dans la vie des jeunes, telles que la technologie et la migration (comme discuté plus haut), et aussi renforcer les capacités parmi les animateurs socio-éducatifs pour la communication interculturelle et les compétences linguistiques.

Vu que le travail jeunesse s'engage auprès d'autres secteurs qui travaillent avec les jeunes, il existe un besoin pressant d'éducation et de formation intersectorielle pour les jeunes professionnels en général.

- **TRAVAIL DE JEUNESSE – CONNEXIONS ET DEFIS INTRINSEQUES**

4. Travailler ensemble

Le travail de jeunesse peut aborder et aborde de nombreuses questions sociales, mais il cherche à trouver un équilibre avec des questions plus individualisées relatives au développement et au changement personnels. Des préoccupations ont été soulevées selon lesquelles trop d'attentes peuvent être placées sur le travail jeunesse pour solutionner les problèmes de la société, mais il s'agit essentiellement d'une question d'équilibre et de pénétration.

Il existe inévitablement des tensions autour du fait que le travail jeunesse interfère avec les programmes d'autres entités. Il existe toujours le risque d'être instrumentalisé. Cependant, la convention a convenu du fait que le travail jeunesse doit renforcer les connexions avec d'autres secteurs qui travaillent avec les jeunes. Le point de départ consiste à identifier ensemble des objectifs mutuels et des possibilités de collaborer. Les animateurs socio-éducatifs doivent être conscients de leur propre qualité et importance, et conserver leur base de valeur.

En particulier, la collaboration améliorée avec l'éducation formelle représente une valeur ajoutée grâce à son apprentissage « étendu » : le travail jeunesse apporte de la diversité et de l'expérience pratique à l'éducation formelle, et il amène également la dimension de participation et de co-création dans les écoles. Le travail jeunesse peut également contribuer aux progrès des jeunes dans l'apprentissage formel, soutenant ainsi la fréquentation et la réussite scolaires.

5. Reconnaissance et valeur

La Convention a convenu qu'il existe trois niveaux de reconnaissance qui ont jusqu'à présent été insuffisamment abordés et requièrent une attention supplémentaire.

D'abord, pour acquérir une plus grande reconnaissance, le travail jeunesse a besoin d'une promotion et d'un plaidoyer actifs de la part de toutes les parties prenantes dans la politique, le

secteur public et la société civile à différents niveaux. Ensuite, il doit y avoir une plus grande reconnaissance des ONG qui travaillent dans le secteur du travail jeunesse, y compris en tant que partenaires indépendants dans le dialogue qui façonne le développement du travail jeunesse. Troisièmement, il faut une reconnaissance et une validation de l'apprentissage et des résultats produits via le travail jeunesse dans des environnements d'apprentissage non formel et informel.

- **RECOMMANDATIONS ET POINTS D'ACTION – UN PROGRAMME EUROPEEN POUR LE TRAVAIL JEUNESSE**

1. **Les éléments d'un tel « programme européen pour le travail jeunesse » doivent inclure :**

- La nécessité d'une coopération européenne plus importante et continue pour développer et renforcer encore le travail jeunesse en Europe. Cela doit être encouragé par une recommandation des ministres au Conseil de l'Europe et dans l'Union européenne.
- La responsabilité du travail jeunesse demeure au niveau des Etats membres. La Convention voit un besoin de créer une base légale, des stratégies nationales ou des cadres contraignants pour sauvegarder et développer davantage le travail jeunesse dans les Etats membres.
- Dans la plupart des Etats membres, le travail jeunesse est principalement accompli au niveau local, qui en assume la responsabilité finale. La Convention demande une plus grande sensibilisation par rapport à cette responsabilité du niveau local et de convenir avec les autorités locales et régionales d'une Charte européenne pour le travail jeunesse au niveau local.
- Vu que le travail jeunesse est principalement basé sur l'apprentissage non formel et informel, la Convention demande la poursuite des efforts pour mettre en place les programmes européens actuels et futurs sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel.
- Pour bénéficier d'une plus grande reconnaissance, le travail jeunesse a besoin d'une promotion et d'un plaidoyer actifs de la part de tous les acteurs politiques, du secteur public et de la société civile aux niveaux européen, national, régional, et local.

2. **Améliorer la qualité du travail jeunesse**

- Un travail jeunesse de qualité nécessite des discussions sur la panoplie de compétences et de qualifications nécessaires pour les animateurs socio-éducatifs, et le développement et la mise en place de modèles de compétences adéquats.
- La formation est un élément crucial pour soutenir le développement du travail jeunesse de qualité. Par conséquent, les stratégies, les concepts et les programmes pour la formation des animateurs socio-éducatifs doivent reposer sur une série convenue de compétences.
- Il faut trouver des moyens de reconnaître les qualifications des animateurs socio-éducatifs – employés, freelance ou volontaires- au moyen de formes adéquates de documentation, certification et validation des compétences que les animateurs ont acquises grâce à leur pratique.
- Pour contribuer à ce que le travail jeunesse et les compétences des animateurs soient reconnues, il faut des stratégies nationales sur la reconnaissance du travail jeunesse et de l'apprentissage non formel et informel dans le travail jeunesse.
- Dans certains Etats membres, le travail jeunesse est reconnu comme une profession. Cependant, il faut établir des parcours vers la professionnalisation du travail jeunesse en coopération avec le secteur éducatif.

3. Vers une approche basée sur les connaissances

- On a pu observer certaines mesures soutenant le travail jeunesse basé sur les connaissances en Europe. La Convention soutient les différents acteurs dans la consolidation de leurs efforts pour construire une base de savoir pour le travail jeunesse à travers l'Europe.
- Le travail jeunesse nécessite plus de recherche aux niveaux national et européen – exploitant différentes méthodologies – sur les différentes formes du travail jeunesse, ses valeurs, ses impacts et ses mérites.
- Il existe un besoin tangible de soutien pour les formes appropriées de contrôle, investigation et évaluation de la pratique et des concepts du travail jeunesse en Europe.
- Selon des faits avérés de contrôle et de recherche, le travail jeunesse a besoin de mécanismes pour le développement d'une pratique réflexive en Europe.

4. Financement

- Le travail jeunesse a besoin d'un système de financement suffisant et durable. Dans ce système, les pratiques et structures existantes du travail jeunesse doivent être financées, tout comme l'innovation et les nouvelles formes de pratique.
- La coopération européenne dans le travail jeunesse a besoin d'un solide instrument pour soutenir financièrement l'échange et la coopération européens. Erasmus+ : le programme Jeunes en Action est la principale source de financement de ces projets et il continue de soutenir des ONG européennes dans le secteur du travail jeunesse.
- Des instruments de financement du travail jeunesse doivent être accessibles aux groupes cibles, il faut donc veiller à faciliter l'accès aux informations et fournir suffisamment de conseils.

5. Vers un terrain commun

- La Convention est parvenue à franchir certaines nouvelles étapes importantes pour trouver un terrain commun pour le travail jeunesse en Europe. Toutefois, vu que le travail jeunesse, ses formes, conditions et pratiques en Europe sont très divers, il faut continuer à travailler pour étudier le terrain commun du travail jeunesse, ses normes et concepts. Cela pourrait donner lieu à une « Charte pour le travail de jeunesse en Europe ».
- Il faut un développement et un échange mutuel des pratiques du travail jeunesse en Europe. L'apprentissage et l'examen par les pairs contribueront à développer des pratiques et politiques dans le domaine. La coopération et l'échange entre les acteurs du travail jeunesse à travers l'Europe exigent un soutien de la part des plates-formes régulières pour le dialogue et les réseaux et partenariats durables.
- Un plus grand développement des concepts et de la pratique du travail jeunesse s'impose. Le travail jeunesse doit trouver des stratégies pour s'attaquer aux défis actuels et émergents auxquels les jeunes sont confrontés en Europe. Le travail jeunesse doit renouveler ses pratiques et ses stratégies en fonction des changements et des tendances qui peuvent être observés dans la société et dans la politique. Enfin, le travail jeunesse doit pouvoir toucher ces groupes cibles qui sont le plus touchés par la situation sociale et les conditions de vie des jeunes.
- Les instruments au niveau européen sont importants pour le développement de la pratique du travail jeunesse à d'autres niveaux. Il faut soutenir la capacité du travail jeunesse pour répondre aux nouveaux défis et opportunités posés par les nouvelles technologies et les médias numériques.

6. Coopération intersectorielle

- Le travail jeunesse a établi de nombreux liens avec d'autres secteurs, ce qui a donné le jour à une pratique sociale pour et avec les jeunes. Il faut une plus grande pratique collaborative, pour acquérir plus d'expérience et développer des modèles pour une coopération plus étroite entre les différents acteurs d'autres secteurs dans le domaine du travail jeunesse.
- Ces liens et la pratique existante doivent être recensés, contrôlés et évalués en vue d'échanger les acquis de ces expériences à travers l'Europe.
- Ces formes de coopération doivent également être soutenues par une formation intersectorielle.

7. Dialogue civil

- La participation est l'un des principes majeurs du travail jeunesse. La Convention est convaincue que le développement du travail jeunesse ne peut progresser que si les jeunes participent activement dès le début à toutes les étapes et tous les niveaux – européen, national, régional, et local.
- Tout autant que les jeunes eux-mêmes, les organisations qui travaillent avec et pour les jeunes doivent être reconnus et impliqués à tous les niveaux en tant que partenaires du dialogue civil concernés par le développement du travail jeunesse.

8. La 3ème Convention européenne du Travail de Jeunesse

- La Convention est extrêmement reconnaissante envers la Présidence belge qui a accueilli la 2ème Convention européenne du Travail de Jeunesse. La Convention souligne le besoin d'avoir un échange régulier de concepts, stratégies et pratiques du travail jeunesse en Europe, et elle invite les Etats membres, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne à prendre l'initiative d'organiser la 3ème Convention européenne du Travail de Jeunesse.

• REMARQUES FINALES

Le travail jeunesse n'est pas un luxe mais bien une nécessité existentielle si l'on veut qu'une Europe précaire aborde efficacement ses préoccupations par rapport à l'inclusion sociale, la cohésion et l'égalité des chances, et l'engagement envers les valeurs de la démocratie et des droits humains. Le travail jeunesse est une composante essentielle d'une Europe sociale.

Un échec dans l'investissement en faveur du travail jeunesse a trois conséquences. C'est une abdication totale de responsabilité envers la génération suivante. C'est une perte de possibilité de renforcer la société civile contemporaine à travers l'Europe. Enfin, cela affaiblit le potentiel pour gérer efficacement certains des plus grands défis (notamment le chômage et l'extrémisme) de notre temps.